

Mont-Laurier, le 2 octobre 2003

Madame Nicole Boulet
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifrice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Informations sur le ravage de cerf de Virginie de La Macaza

Madame la présidente,

Lors de la rencontre préparatoire avec les personnes-ressources du 24 septembre dernier, vous avez exprimé le souhait d'obtenir plus d'information sur le sujet en titre. Il me fait donc plaisir de vous transmettre celle-ci, sous forme cartographique jointe à la présente.

La carte illustre les localisations du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de Marchand actuel, de son agrandissement projeté de même que du ravage de cerf de Virginie de La Macaza, pour lequel deux contours sont illustrés. Le premier est celui déposé à la cartographie des habitats fauniques déposée en vertu de l'article 128.1 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) en tant qu'aire de confinement du cerf de Virginie (06-15-9006-1993 et 06-15-9030-1993). Le deuxième représente le contour le plus récent du ravage (2001), déterminé par inventaire aérien.




Bien que l'agrandissement du L.E.S. pourrait entraîner une perte d'habitat pour les cerfs de Virginie, celle-ci est considérée acceptable à l'échelle du ravage compte tenu de sa superficie et qu'il s'agit d'un agrandissement plutôt qu'une nouvelle implantation.

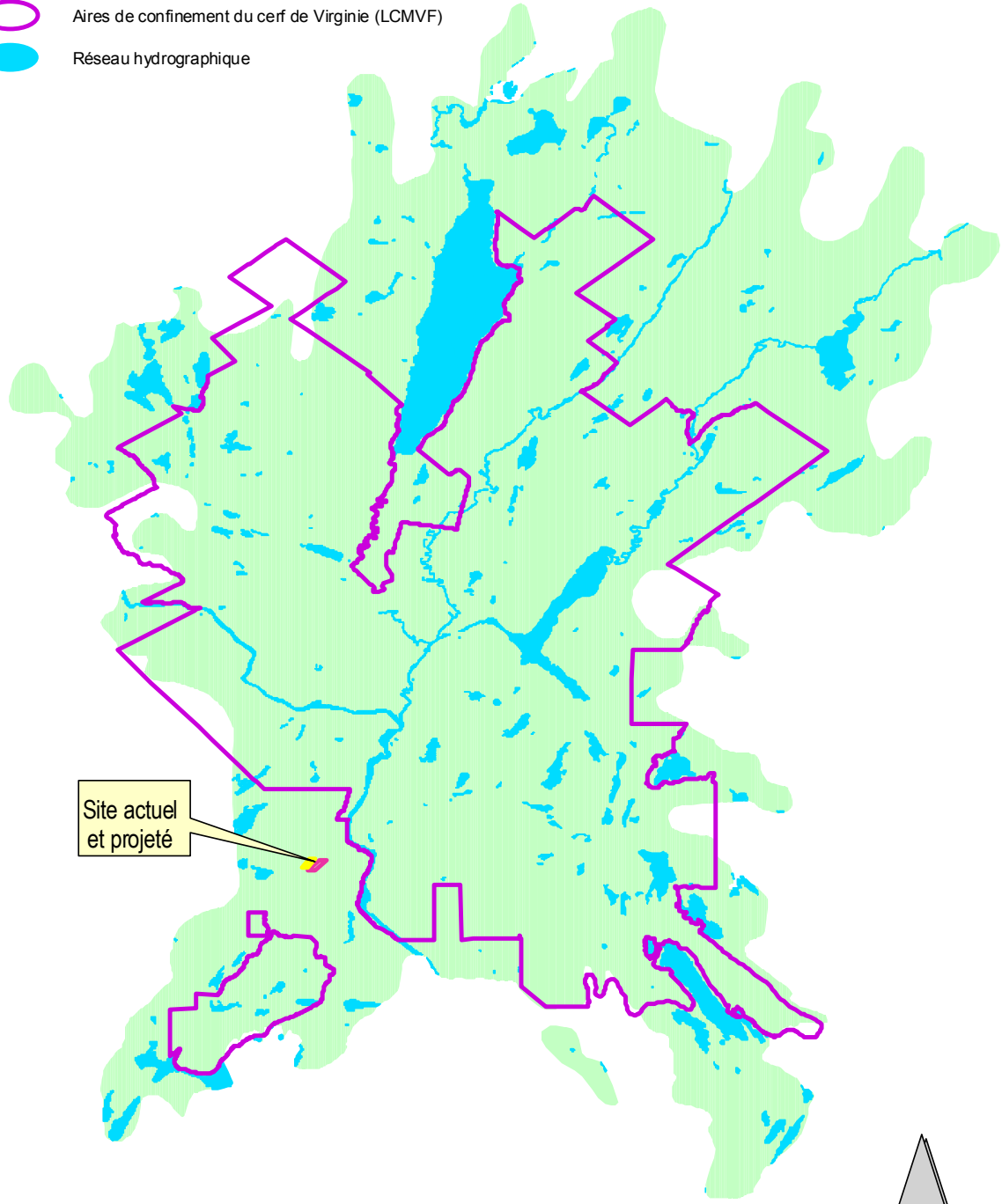
Souhaitant ces renseignements utiles, nous vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

Original signé

Michel Hénault, biologiste

c.c. M. Michel Renaud
p.j.

-  Ravage de La Macaza 2001
-  Aires de confinement du cerf de Virginie (LCMVF)
-  Réseau hydrographique



Site actuel
et projeté



Société de la faune
et des parcs

Québec



Direction de l'aménagement de la faune
des Laurentides

Par Robert LeBrun
1 octobre 2003

Échelle : 1: 150 000